ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 123338

Texte de la question

Mme Pascale Crozon attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'annonce faite par ce dernier d'un relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % hors produits de première nécessité et prestations pour les personnes handicapées. Cette annonce a particulièrement inquiété nos concitoyens tant la TVA est perçue, à raison, comme un impôt injuste car dépourvu de toute progressivité. Ainsi, ce relèvement du taux réduit, quand bien même le taux antérieur serait maintenu pour certains produits et certains services, pénalisera avant tout les classes moyennes et populaires dont le pouvoir d'achat est déjà gravement obéré par la crise. Elle lui demande donc de lui fournir une liste des biens et services concernés par cette augmentation de taux et de lui détailler les mesures qu'il compte prendre afin que le pouvoir d'achat des plus fragiles de nos concitoyens ne soit pas amputé par cette décision.

Données clés

Auteur : Mme Pascale Crozon
Circonscription : Rhône (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123338
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12408
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)